

Premièrement.....Avoir lu le livret de l'animateur / Site.....RECOMMANDATIONS.

L'accueil en gare est primordial **vous être présent(attentif)** vous oubliez vos soucis précédents, les retrouvailles de merde, vous avez l'œil sur tout. Vous demandez aux familles de conduire l'enfant à la voiture - **Bagages dans le train**, les bagages sont chargées de façon groupée dans le train, les bagages accèdent en premier, les enfants suivent avec un animateur/enf. et jamais les parents ne monte dans la voiture. Vous sécuriserez les familles par votre vigilance et votre directivité, soyez accroc.

Les enfants ne supportent pas les bains de foule et **le train est un danger !**

Vérifier si les enfants ont un **casse-croûte** pour le voyage, leur donner dans le train.

Les contrôles dans les trains, préparer tout ou partie de dossier complet pour ne pas être dépourvu lors d'un contrôle dans le train – Dossier rouge (Carte jeune et invalidité).

Dans le convoi en cas d'infraction avérée par le contrôleur se domicilier au **41, rue Buffon 75005, voie de recours (Code Civil).**

Le véhicule et son conducteur. Seuls les conducteurs assignés à la conduite conduisent les véhicules - 2 au maximum et si possible toujours le même véhicule. **L'association n'est pas une auto-école**, tout incident doit être signalé - véhicules assurances tous risques. Voir constat amiable dans les véhicules.

Dans la chambre: Attention aux produits de beauté, au chargeur de téléphone, vos médocs suivent le circuit général – le tout hors de vos sacs, hors de la portée des enfants.

Le trousseau, faire l'inventaire du trousseau, et le refaire lors de votre départ, même si l'enfant reste en séjour. La perte de linge est un sujet à polémiques, c'est ce que voit la famille en premier pour se faire une idée de vous, des séjours. **Lampes de poche** sont indispensables, **les piles sont à la charge de l'association.** **Les pieds en éventail**, lorsque vous pourrez vous asseoir sur votre lit les pieds en éventail, et vous dire que votre chambre est belle, vous aurez trouvé votre outil de travail, disposez en donc à votre convenance. La mitoyenneté enfants animateurs est incontournable pour les enfants, **elle n'est pas nécessaire, ni recommandée avec les grands ados.** Reste à répondre de votre vigilance et de votre présence effective, même problème avec la pose clope. **Les lésions corporelles avant séjour bilan notifié sur rapport mieux par un Medecin (voir GAYDA, en visite).**

L'alcool, vous ne pouvez pas **importer de l'alcool** dans un centre, pas plus que la fumée de cigarette, comme pour cette dernière il faut s'adapter, un verre de vin (condition d'achat limité à 2 € l) et proposé à table en complément alimentaire, et rien d'autre!

Rapport: le carnet de bord, il est fini le jeudi et il est dactylographié sur ordi.

Amener son duvet pour éviter les surcharges de linge au lavage.

Duvets et lavage du linge, surcharge du lavage, usage des alèses jetables, à l'endroit s.v.p.

Repérage horaire du cycle wc pour l'enfant, le travail de la propreté au-delà de 12 ans est inutile. D'ailleurs, avoir une montre et suivre les horaires des activités.

La sieste: le cycle complet du sommeil est de **1h30 et non 2h.** Préparation durant la sieste du goûter, diversifiés ses derniers sans boulimie, comme du reste l'abus est nocif pour la santé.

Gestion des temps calmes, voir retour au calme, voir isolement avec l'enfant, trouver des coins calmes, dans le parc, dans la maison, ritualisation du lieu.

Rapport: le carnet de bord, il est fini l'avant-veille du départ et il est dactylographié sur ordi.

L'animateur consommateur! Non, l'animateur donne vie, ne pas oublier ce pourquoi il est là, espace à découvrir, espace à investir, projet à faire, ne pas se contenter de suivre des itinéraires. Travail de psychomotricité de l'enfant à prendre en compte, durant les veillées également. Voir en premier, les activités locales, office du tourisme. **Le réglementaire ou le n'importe quoi, il n'y a pas les séjours et les lieux de vie, l'un est inclus dans l'autre et non dissocié, la capacité change, c'est tout !**

Les factures obligatoires, billets SNCF à préserver, le pot au bistro avec les gamins n'est pas remboursé ni indiqué, dépenses toujours avoir en tête la notion de la contrepartie.

Casse: Les assurances, ne détaxe pas les fautes, manque de vigilance - syndrome du manque de sommeil. La caution (agrément) est le fruit de la vigilance, la vigilance est le fruit de la disponibilité qui dispose à l'intervention, etc. **En matière de violence, la jurisprudence retient que la non-intervention devance la notion de maltraitance.** Si cette association offre un terrain pour faire une expérience, faut-il encore savoir si son expérience est bien en rapport avec l'objet de cette association et ne va pas être préjudiciable à la vie d'autrui sous couvert de leur venir en aide.

Sur ce, bon séjour, RD